

Choix matière L3

Par liliaon, le 06/01/2019 à 19:40

Bonjour,

Je suis un peu perdu pour le choix de mes matières pour mon dernier semestre de licence. J'envisage d'intégrer un master 1 en droit des affaires l'année prochaine.

Dans la première UE fondamentale, je dois choisir entre les matières de "droit de la responsabilité et des contrats publics", "droits des biens", et "procédure civile". J'hésite actuellement entre les deux premières.

A première vue, je comptais choisir "droit des biens", mais cette matière ne semble pas correspondre à mon projet de master.

Dans le deuxième UE fondamentale je compte prendre "droit des sociétés". (pas de "procédure pénale" ou de "droit de la propriété publique" du coup).

Dans la première UE d'approfondissement je suis également hésitant. J'ai l'intention de prendre "procédure pénale" mais je ne sais pas qu'elle autre matière prendre, sachant qu'il s'agirait de l'une des matières de la première UE fondamentale: soit "droit des biens" soit "droit de la responsabilité et des contrats publics".

Merci pour votre aide :)

Par Futurjuriste31, le 06/01/2019 à 20:44

Bonsoir,

si vous souhaiter intégrer un M1 droit des affaires :

Prenez droit des biens.

Droit de la responsabilité et des contrats publics est plutôt pour ceux qui envisage de continué dans le droit public .

Pour le deuxième UE, il faut choisir droit des sociétés en effets.

Si vous pouvez prendre une des UE fondamentale en UE d'approfondissement , je vous conseil pour faire un M1 droit des affaires de prendre procédure civile et droit des biens .

En gros je vous conseil de prendre droit des biens, procédure civile, et droit des sociétés.

Par liliaon, le 06/01/2019 à 21:02

Merci pour ces renseignements!

Je peux prendre deux matières dans l'UE d'approfondissement, est ce pertinent de prendre procédure civile et procédure pénale du coup ?

Par Futurjuriste31, le 06/01/2019 à 21:23

Oui ça l'est , procédure civile et procédure pénale , ne sont pas du tout les même matières, elles sont très différente .

Donc prenez procédure pénale si vous avez le choix entre procédure pénale et droit de la responsabilité et des contrats publics .

Par liliaon, le 06/01/2019 à 21:31

Très bien,

Je pense donc prendre droit des biens et droit des sociétés comme matière fondamentales, donc avec TD.

Ensuite je prendrais procédure civile et procédure pénale en approfondissement.

Merci pour cette aide précieuse :)

Par Isidore Beautrelet, le 08/01/2019 à 07:55

Bonjour

[citation] J'envisage d'intégrer un master 1 en droit des affaires l'année prochaine [...] A première vue, je comptais choisir "droit des biens", mais cette matière ne semble pas correspondre à mon projet de master. [/citation]

Vous avez une vision erronée du droit des affaires. Le droit des biens est en lien direct avec le droit des affaires.

Je dirais même qu'il vous sera nettement plus utile que la procédure pénale.

Par liliaon, le 08/01/2019 à 21:45

Bonsoir,

Je n'ai aucun doute sur le fait que le droit des biens soit plus en lien avec le droit des affaires

que la procédure pénale. C'est pour cela que j'ai décidé d'étudier en tant que matière fondamentale le droit des biens et en tant qu'approfondissement la procédure pénale.

Ma question reposait plus sur la nécessité d'étudier le droit de la responsabilité et des contrats publics.

J'ai finalement décidé d'écarter cette matière et de me concentrer sur les droits des biens, le droit des sociétés (tous deux en tant qu'enseignement fondamentaux) et sur les procédures civile et pénale (en tant qu'enseignement d'approfondissement).

Est-ce que ceci traduit une vision erronée du droit des affaires ? Aurais-je du faire un autre choix ?

Par Isidore Beautrelet, le 09/01/2019 à 08:05

Bonjour

Vous avez eu raison d'écarter le droit des contrats publics.

Pour ma part, je ne faisais que rebondir sur cette phrase [citation]je comptais choisir "droit des biens", mais cette matière ne semble pas correspondre à mon projet de master. [/citation]